



CHARTRE ETHIQUE

DU GROUPE SAUR





RESPONSABILITÉ, SENS DU SERVICE, TRANSPARENCE SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ

font partie intégrante de la culture du groupe SAUR.
Le Groupe s'engage à respecter ces valeurs, ainsi que celles qui s'attachent aux droits de l'homme, quels que soit l'activité exercée et le pays dans lequel elle se déroule.

La responsabilité du groupe s'exerce notamment vis-à-vis de :

- ses collaborateurs
- ses actionnaires
- ses clients et les consommateurs
- ses fournisseurs et sous-traitants
- la société civile





RESPONSABILITÉ DU GROUPE SAUR VIS-À-VIS DE SES COLLABORATEURS

Le Groupe affirme sa volonté de promouvoir les principes d'égalité des chances et de respect de tous.

Il s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, à garantir la protection de la vie privée.





RESPONSABILITÉ DU GROUPE SAUR VIS-À-VIS DE SES ACTIONNAIRES

Le Groupe veille à la transparence, la sincérité et la vérité de l'information financière.





RESPONSABILITÉ DU GROUPE SAUR VIS-À-VIS DE SES CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS

Le Groupe s'engage, dans le respect des contrats conclus, à fournir des services de qualité, dans un souci constant d'amélioration de ses performances et d'innovation, de contribution à la préservation des ressources et à la maîtrise des impacts sur l'environnement.





RESPONSABILITÉ DU GROUPE SAUR VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Le Groupe s'engage à sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants de manière impartiale, pour leur professionnalisme ainsi que leur respect des préoccupations environnementales et sociétales.

Le Groupe les engage à se doter, en tant que de besoin, de règles éthiques tout autant que d'adopter des pratiques compatibles avec ses propres valeurs.





RESPONSABILITÉ DU GROUPE SAUR VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Groupe veille au respect de la culture des pays dans lesquels il est installé et participe à des actions d'intérêt général, notamment au travers de SAUR Solidarités.

Par ailleurs, le Groupe peut participer, en concertation avec les collectivités, à des actions de mécénat et de parrainage dans une logique de développement des territoires selon une procédure d'approbation définie.





LE DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Nos activités s'exercent dans un contexte à risque, notamment lié à l'état de la concurrence ainsi qu'à notre position d'interface entre le public et le privé.

C'est la raison pour laquelle notre Groupe se dote d'un « **dispositif d'alerte professionnelle** » permettant à chaque salarié de signaler, s'il le souhaite et de manière parfaitement confidentielle, des dysfonctionnements dans l'entreprise.





LE DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Le dispositif d'alerte professionnelle mis en place au sein du groupe Saur, dans le cadre de sa Charte Ethique, permet à chaque salarié de signaler confidentiellement des dysfonctionnements dans l'entreprise.

Ce dispositif s'applique exclusivement dans les domaines :

- financiers, comptables ou de lutte contre la corruption.
- des pratiques anticoncurrentielles.
- de la santé, l'hygiène et la sécurité du travail.
- de la protection de l'environnement.

Son usage est facultatif, strictement confidentiel sans être anonyme et complémentaire aux voies de recours existantes.





ORGANISATION

Au sein du Comité Exécutif du Groupe Saur, le responsable « **Ethique et Déontologie** », garant du respect des valeurs du groupe et destinataire des alertes professionnelles, exerce sa mission en toute indépendance.

Il s'appuie sur l'ensemble des directions du groupe, qu'elles soient fonctionnelles ou opérationnelles et rapporte, en tant que de besoin, directement au Président Exécutif du groupe.

